

DEMANDE DE BOURSE DE COLLEGE EN LIGNE

CAMPAGNE 2017



A compter de la rentrée scolaire 2017, le collège innove et facilite les démarches des parents pour faire une demande de bourse de collège.

La demande de bourse de collège sera réalisée de manière dématérialisée du jour de la rentrée scolaire et ce jusqu'au 18 octobre 2017.

Afin de vous guider dans cette démarche, vous pouvez vous référer **aux deux tutoriels vidéo qui simulent une demande de bourse en ligne.**

Ces vidéos sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html>

La demande de bourse en ligne est accessible par le portail Scolarité-services à l'adresse suivante : <https://teleservices.ac-besancon.fr/ts>

Vous trouverez pour accéder à ce portail, joints à ce courrier, votre identifiant et votre mot de passe, personnalisés.

Grâce à cette demande en ligne vous pourrez gagner en autonomie en suivant une démarche en 5 étapes sans joindre de pièces justificatives :

- ✓ Accepter la récupération de vos informations fiscales
- ✓ Visualiser les informations récupérées et éventuellement fournir des précisions sur votre situation pour compléter la demande
- ✓ Faire une demande pour plusieurs enfants scolarisés dans le même collège (si nécessaire)
- ✓ Valider le récapitulatif de la demande
- ✓ Voir l'estimation de votre droit à bourse (simulateur)

Nous tenons à porter à votre connaissance que la demande papier est maintenue en parallèle et que votre enfant ou vous-même, pouvez la retirer au secrétariat du collège. Dans tous les cas un accusé-réception vous sera délivré.

En cas de difficultés rencontrées pour utiliser ce service, ou pour toute question, n'hésitez pas à solliciter l'établissement.

Le Principal,

Je soussignéresponsable légal de l'enfant.....
de classe de....., accuse réception des informations concernant les bourses
de collège pour l'année 2017-18.

Signature